



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

**À REMPLIR AU MOMENT DE L'OUVERTURE DU DOSSIER D'ADMISSION**

**Au Québec, votre nom comprend le nom et le(s) prénom(s).**

- 50.** Toute personne a un nom qui lui est attribué à la naissance et qui est énoncé dans l'acte de naissance.  
Le nom comprend le nom de famille et les prénoms.

(Référence Code civil du Québec SECTION I DE L'ATTRIBUTION DU NOM, article 50)

Ainsi, votre nom et votre/vos prénoms (référence : prénom(s) couramment utilisé(s)) doivent provenir de votre acte de naissance décerné par le Directeur de l'état civil. Pour une personne née hors Québec, vous pouvez vous procurer un certificat de naissance semi-authentique auprès du Directeur de l'état civil.

Veillez noter qu'il y a des exceptions pour le nom de famille d'une femme mariée avant 1981 ou née hors Québec.

**À noter**

Le nom qui sera éventuellement indiqué sur votre permis d'exercice sera celui indiqué au tableau de l'Ordre et sur votre étiquette d'identification. De plus, au moment d'obtenir une clé DSQ (Dossier santé Québec), le nom inscrit sur votre permis d'exercice et au tableau de l'Ordre est considéré. Les pièces d'identité énonçant votre nom fournies au DSQ devront être identiques (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.).

<b>Nom :</b>	_____
	(en lettres moulées)
<b>Prénom(s) :</b>	_____
	(en lettres moulées)
<b>Signature</b>	<b>Date</b>
_____	_____